



Suppressions de postes d'Assistants d'Éducation : incompréhensible, indéfendable, inacceptable !

Dans de très nombreuses académies, des annonces de suppressions de postes d'Assistants d'Éducation (AED) sont faites par les Rectorats au motif de restrictions budgétaires imposées à tous les ministères sur leurs crédits de fonctionnement dans le cadre d'une politique d'austérité. L'enveloppe globale reste identique, mais le SMIC augmente, ainsi que le nombre de boursiers et d'élèves nécessitant l'assistance d'un AVS-i. Ces besoins de financement n'ont pas été pris en compte, ni anticipés par le gouvernement qui, aujourd'hui, revient sur ses engagements.

Ce seraient ainsi environ 2 000 postes d'AED que les recteurs supprimeraient sur l'ensemble du territoire, soit l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créé à la rentrée 2012. Cela signifie que l'encadrement des élèves dans les établissements serait dégradé alors même que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est en forte hausse (+35 000 élèves à la rentrée 2013). Dans notre académie, 86 suppressions sont annoncées. L'annonce quasi simultanée de la création de contrats aidés précaires dédiés au second degré ne fait pas illusion : ils ne remplaceront pas des personnels étudiants stabilisés dans leur emploi et donc efficaces dans leurs missions. Les personnels de vie scolaire ne peuvent être considérés comme des variables d'ajustement.

De telles suppressions seraient en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation Nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat.

Cette décision est incompréhensible, indéfendable, inacceptable et ne pourrait que conduire à une forte réaction des personnels.

Les organisations syndicales exigent que l'intégralité du potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenu et même abondé au regard des augmentations d'effectifs prévus par le ministère à la rentrée prochaine. De plus, afin de mettre un terme aux pratiques qui conduisent à détourner les missions des AED, il est indispensable de couvrir les besoins en personnels administratifs.

Nous demandons aussi :

- ⌚ **Le réemploi de tous les AED en fin de contrat pour ceux qui en feraient la demande ;**
- ⌚ **Le recrutement des AED par le Rectorat directement et non par les chefs d'établissement, sur la base de critères objectifs, clairement définis et identiques pour tous les demandeurs ;**
- ⌚ **L'ouverture de négociations sur la question de la revalorisation du statut de ces personnels : pour les AED des vies scolaires, revenir à un statut d'étudiant – surveillant et des garanties de formation et d'accès aux emplois de la Fonction Publique pour les AED actuels qui ne sont plus étudiants ; pour les AVS, un statut reconnaissant cette fonction comme un métier de nouveau de la Fonction Publique.**

Nous appelons les personnels à se mobiliser contre ces suppressions inacceptables en signant la pétition et en se rassemblant devant le rectorat lors de la réunion de la CCP des AED.

Par la vigilance et la mobilisation de tous, nous avons obtenu dans le passé récent de notre académie de limiter l'impact de suppressions de postes et obtenu des créations !

Rassemblement devant le Rectorat

Mardi 09 juillet 9h

Place Lucien Paye, Aix-en-Provence